



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



LILLE
HAUTS-DE-FRANCE

Service Projets Européens et Éducatifs

Les consortia Erasmus+



Erasmus+
Enrichit les vies, ouvre les esprits.



Cofinancé par
l'Union européenne

Acteur
du réseau  **mon
avenir pro**



01 Rôle et périmètre de compétences des acteurs de l'académie 7

Rôle du GIP FCIP

Rôle de la DRAREIC

Répartition des tâches

Mode de gestion opérationnel
des mobilités ERASMUS+

02 Programme 2021-2027 13

Les principes fondamentaux

L'enseignement scolaire

L'enseignement et la formation
professionnels (EFP)

L'enseignement supérieur

L'alternance

Éléments de mise en œuvre
opérationnelle

Ressources et outils

L'ouverture internationale a toujours un impact positif, en particulier sur le climat scolaire, la persévérance des élèves, la motivation des apprenants et des personnels.

Valérie CABUIL

Rectrice de région académique
Rectrice de l'académie de Lille
Chancelière des universités

Depuis la rentrée 2020, le GIP FCIP a mis en place une cellule mobilité internationale en charge de la gestion des projets et des mobilités Erasmus+, au sein du Service Projets Européens et Éducatifs. Le renforcement de l'offre de service du groupement permet ainsi un meilleur accompagnement des pilotes de projets, notamment dans le cadre du programme 2021-2027 et des demandes d'accréditations liées.

L'accréditation Erasmus+ facilite l'accès aux financements comme l'évolution des partenariats de l'action clé n° 1 de soutien à la mobilité européenne et internationale des apprenants et des personnels.

Les organismes bénéficient en effet de financements durant les sept années du programme, sans avoir à décrire systématiquement les projets et les activités dans une candidature détaillée, et les partenariats peuvent évoluer (nouveaux partenaires, nouvelles activités) sans avoir à déposer une nouvelle candidature.

L'accréditation repose sur une stratégie d'internationalisation établie à long terme

qui doit répondre aux standards de qualité Erasmus+ définissant la bonne organisation des activités de mobilité, qui met en œuvre les principes fondamentaux du programme et qui garantit la participation active au sein du réseau des organismes bénéficiaires de fonds Erasmus+.

Les standards de qualité comme les principes fondamentaux occupent une place primordiale dans l'évaluation des candidatures, l'octroi des financements, la mise en œuvre des activités et l'évaluation des projets.

Le GIP FCIP est accrédité pour les secteurs de l'enseignement scolaire, de l'enseignement et de la formation professionnels et de l'enseignement supérieur.

La nature et les modalités de financement des activités éligibles sont précisées par le guide du programme Erasmus+.

La nouvelle programmation Erasmus+ s'inscrit dans la continuité de la précédente, tout en permettant d'élargir le public cible des actions du programme et en pérennisant des formes d'activités émergentes.

Évolution du nombre de mobilités réalisées dans le cadre des consortia académiques

Secteur	2021-2022	2022-2023	2023-2024 (prévisionnel)
Enseignement scolaire	280	427	302
Enseignement et formation professionnels	557	688	517
Enseignement supérieur (STS)	137	79	84
Total	974	1 194	903



Rôle et périmètre de compétences des acteurs de l'académie

Le GIP FCIP de Lille

- > Le GIP FCIP assure le portage de projets éducatifs relatifs à la formation et à l'insertion des jeunes, notamment ceux bénéficiant d'un cofinancement européen. A ce titre, il est opérateur sur les programmations 2021-2027 FSE+ et Erasmus+.
- > Le Service Projets Européens et Éducatifs (SP2E) assure la gestion administrative et financière de projets partenariaux dans le domaine de l'éducation, de la formation et de l'insertion sur financements de l'État ou européens. Il intervient, en qualité d'expert, en appui au pilotage des projets (pilotes académiques, chefs d'établissement et personnels éducatifs).

La cellule mobilité internationale, au sein du service, assure les activités suivantes :

Gestion des projets

- Conventions et avenants, exécution financière des subventions
- Contribution à la rédaction des projets, des accréditations et des rapports intermédiaires et finaux

Gestion administrative et financière des mobilités

- Enregistrement des mobilités sur la plateforme de la commission européenne Beneficiary Module
- Établissement des kits de mobilité
- Suivi du versement des bourses Erasmus+
- Vérification des conditions d'éligibilité et de la matérialité des activités afin de pouvoir en rendre compte auprès de l'agence Erasmus+ France / EducationFormation dans les règles du programme
- Justification de l'avancement des activités et de la consommation du budget lors de comités de pilotage

La DRAREIC*

- Conception des projets : recherche de partenaires et élaboration de la stratégie d'internationalisation
- Rédaction des projets et des accréditations, en concertation avec le GIP FCIP
- Pilotage, coordination et animation des Consortia
- Conseils et accompagnement pédagogiques et organisationnels des établissements et des participants (personnels)
- Évaluation qualitative des projets
- Rédaction des rapports intermédiaires et finaux en concertation avec le GIP FCIP
- Valorisation et diffusion des résultats
- Coordination du comité scientifique dans le cadre de l'accréditation en enseignement scolaire

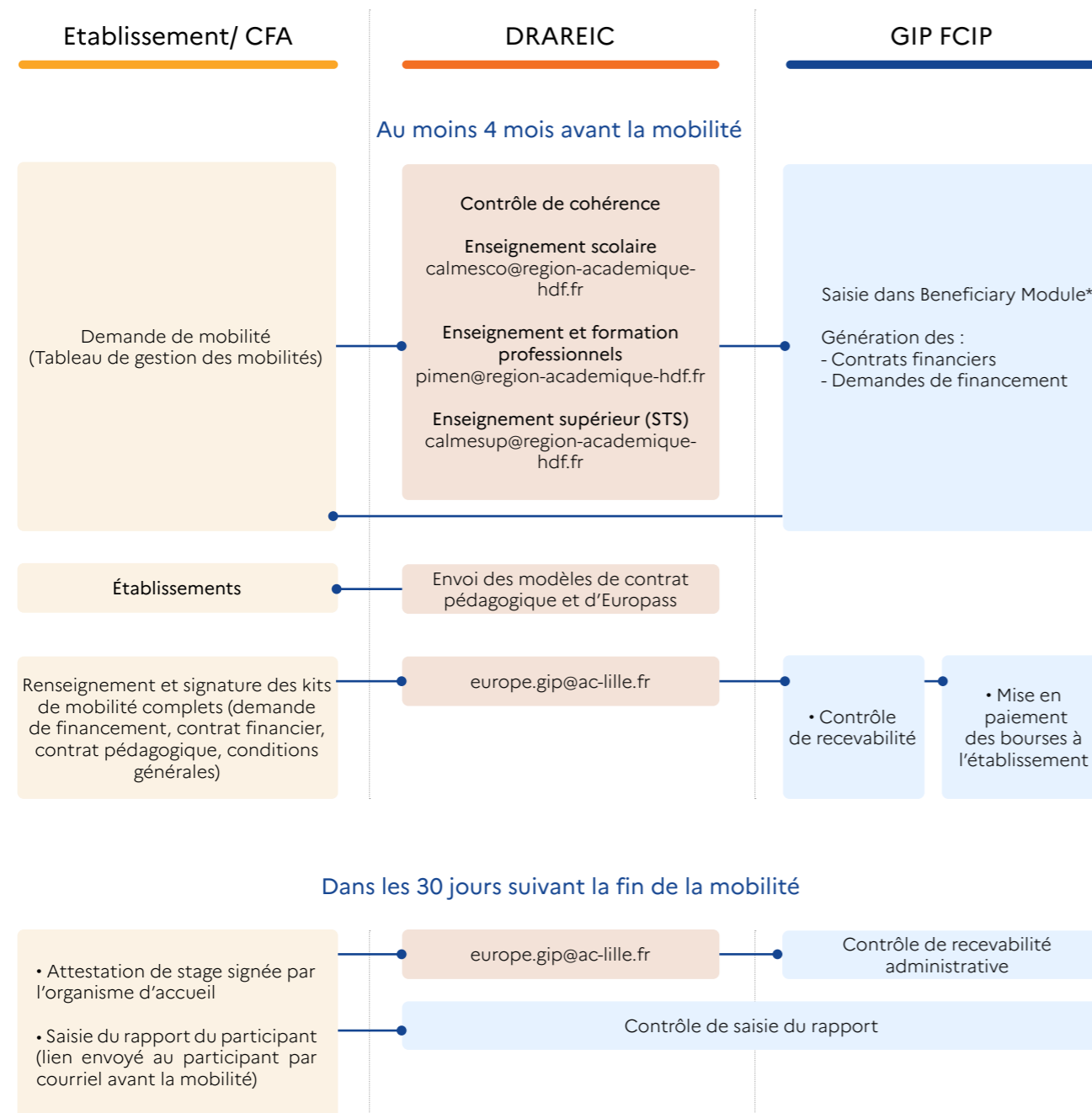
* Délégation de Région Académique aux Relations Européennes, Internationales et à la Coopération

Répartition des tâches

	DRAREIC	GIP FCIP
Conception de la stratégie d'internationalisation et des projets	✓	
Pilotage		
Pédagogique et éducatif	✓	
Administratif et financier		✓
Portage institutionnel/conventionnement		✓
Activer le réseau académique et des réseaux d'autres partenaires	✓	
Faciliter et optimiser les échanges entre les partenaires	✓	
Informier et communiquer en direction des partenaires académiques et des participants	✓	✓
Coordonner la répartition des tâches	✓	✓
Définir les exigences fonctionnelles, les méthodes de réalisation et les modalités de gestion	✓	✓
Veiller à la bonne gestion administrative et financière du projet		✓
Evaluer les projets	✓	✓
Réalisation		
Signature des projets rédigés et validés par le porteur pédagogique		✓
Gestion opérationnelle		✓
Vérifier le respect et la mise en œuvre des actions au regard des exigences du programme	✓	✓
Répondre aux questions des partenaires et des participants	✓	✓
Rendre compte de la réalisation et de l'avancement des projets	✓	✓
Veiller à la bonne mise en œuvre et à la bonne réalisation des mobilités	✓	
Suivre financièrement les projets et les mobilités, reporting		✓
Rédiger les rapports intermédiaires et finaux	✓	✓
Signer les rapport intermédiaires et finaux		✓
Collecter et archiver des pièces justificatives		✓
Diffusion et valorisation		
Optimiser les échanges d'informations et de ressources entre les partenaires	✓	✓
Partager et rendre complémentaires les rôles entre partenaires	✓	✓
Favoriser le travail en réseaux locaux, régionaux, nationaux, européens	✓	✓
Communiquer de façon très large sur les objectifs et les enjeux	✓	✓
Présenter, diffuser, transférer les résultats du projets de façon pérenne	✓	
Obtenir de nouvelles orientations de recherche-action	✓	
Evaluation du projet		
Assurer le suivi du projet global	✓	✓
Permettre une régulation des activités	✓	✓
Evaluer la conduite des partenariats	✓	✓
Optimiser la mise en œuvre des activités par une co-évaluation	✓	✓
Mettre en place une organisation d'évaluation	✓	✓
Obtenir plus de lisibilité des résultats et de l'impact du projet	✓	✓

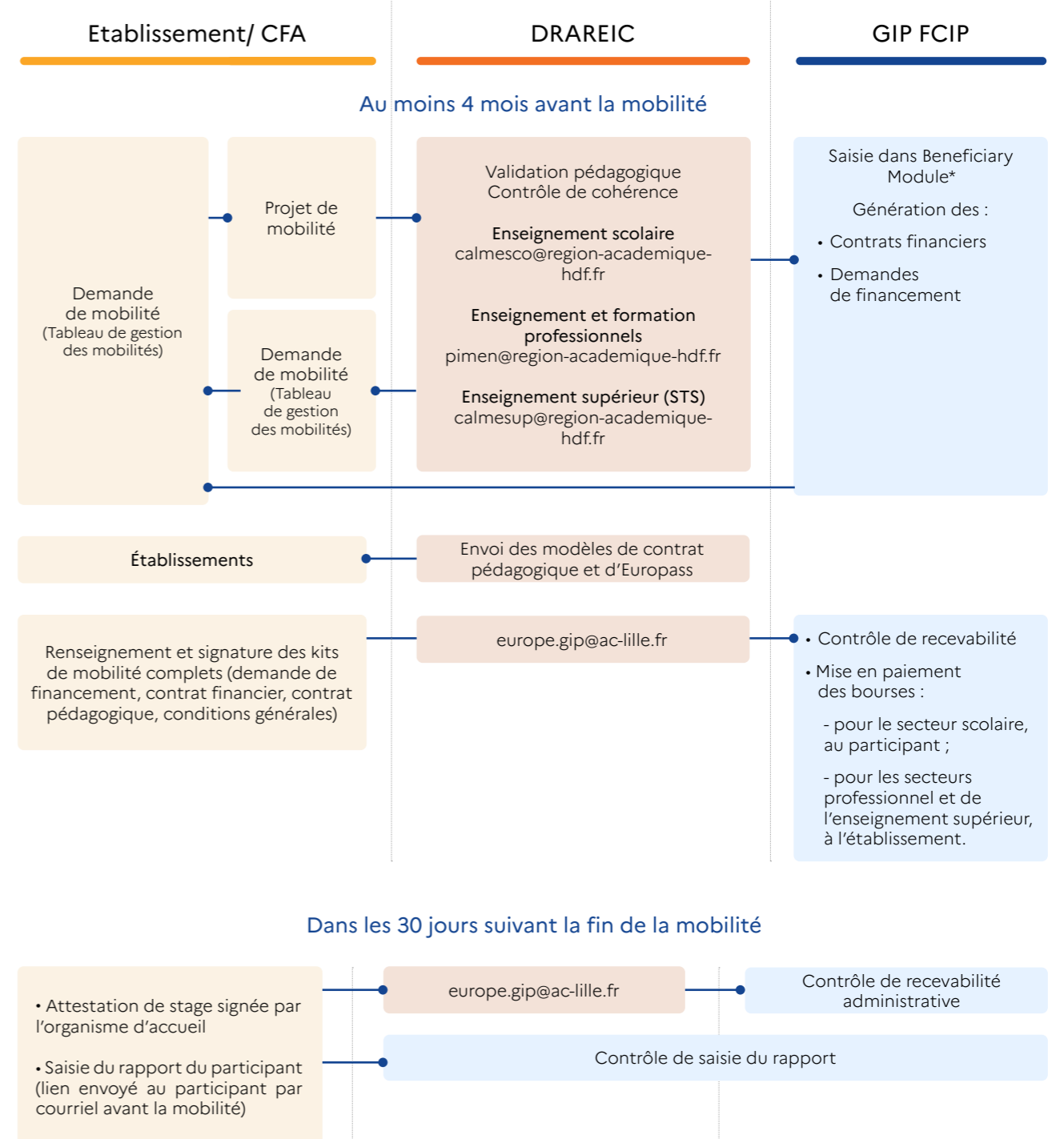
Mode de gestion opérationnel des mobilités ERASMUS+

Gestion des mobilités des apprenants



* Beneficiary Module est l'application de gestion des mobilités de la Commission européenne

Gestion des mobilités des personnels



Les principes fondamentaux

Inclusion et diversité

- Les organismes bénéficiaires doivent respecter les principes d'inclusion et de diversité dans tous les aspects de leurs activités.
- Les organismes bénéficiaires doivent garantir des conditions justes et équitables à tous les participants.
- Chaque fois que possible, les organismes bénéficiaires devraient activement impliquer des participants ayant moins d'opportunités.
- Les organismes bénéficiaires devraient utiliser au maximum les outils et les financements octroyés par le programme à cette fin.

Développement durable et éco-responsabilité

- Les organismes bénéficiaires doivent promouvoir un comportement durable et éco-responsable auprès de leurs participants.
- Les organismes bénéficiaires devraient utiliser au maximum les financements octroyés par le programme pour favoriser les modes de déplacement durables.

Enseignement numérique y compris la coopération virtuelle, la mobilité virtuelle et la mobilité hybride

- Les organismes bénéficiaires devraient utiliser des outils et des méthodes d'apprentissage numériques en complément de leurs activités de mobilité physique, et pour améliorer leur coopération avec les organismes partenaires.
- Les organismes bénéficiaires devraient utiliser au maximum les outils numériques, les plateformes en ligne et les autres moyens offerts par le programme à cet effet.

Participation active au sein du réseau des organismes bénéficiaires de fonds Erasmus

- L'un des objectifs du programme est de soutenir le développement de l'Espace européen de l'éducation. Les organismes bénéficiaires devraient s'efforcer de devenir des membres actifs du réseau Erasmus+, par exemple en accueillant des participants d'autres pays, ou en prenant part aux échanges de bonnes pratiques ainsi qu'à d'autres activités organisées par les agences nationales ou d'autres organismes.
- Les organismes expérimentés devraient partager leurs connaissances avec d'autres organismes moins expérimentés, en leur offrant des conseils, un tutorat ou une autre forme de soutien. Le cas échéant, les organismes bénéficiaires devraient encourager leurs participants à prendre part aux activités et aux réseaux des anciens participants.

L'enseignement scolaire

Les priorités du programme 2021-2027 pour le secteur de l'enseignement scolaire sont la lutte contre le décrochage scolaire et le développement des compétences-clés.

Les activités du programme (se reporter au guide Erasmus+)

- Les structures éligibles sont les écoles, les collèges, les lycées généraux et technologiques et les services déconcentrés.

	Activités	Durée (jours)
Apprenants	Mobilités apprenantes individuelles (stage/étude)	10 à 29 - 30 à 365
	Mobilités apprenantes collectives (échanges)	2 à 30
Personnels • enseignants • de direction • d'inspection • d'éducation • administratifs • sociaux et de santé	Observation	2 à 60
	Formation (cours structurés)	2 à 30
	Enseignement	2 à 365
	Visite préparatoire	-
	Accueil d'expert pour formation	2 à 60
	Accueil d'enseignant en formation	10 à 365

Le projet académique d'ouverture européenne et internationale

Conçu dans une approche territoriale (cité éducative, éducation prioritaire, dispositifs relais, ...) et de réseau (REP, PIAL, collège-écoles), le projet académique cible les territoires concentrant les inégalités scolaires les plus fortes (bassin minier, agglomérations de Roubaix-Tourcoing, Sambre Avesnois), en cohérence avec les projets d'établissement.

Les personnels visés sont les enseignants, les référents de réseaux et de territoires, les personnels néo-entrants et les cadres pédagogiques.

Les apprenants concernés sont les élèves à besoins spécifiques (élèves allophones ou en situation de handicap), rencontrant des difficultés dans les apprentissages ou ne maîtrisant pas les compétences de base, en risque de décrochage scolaire, éloignés de la mobilité, de milieux socio-économiques très modestes.

Objectif 1

Faire réussir les élèves en luttant contre les déterminismes sociaux et territoriaux.

- Développer les compétences des élèves, agir sur le climat scolaire et sur la motivation des élèves.
- Mieux accueillir les élèves à besoins spécifiques, favoriser les pédagogies plus inclusives.
- Mieux associer les familles (coéducation).

Objectif 2

Faire des élèves les citoyennes et les citoyens de demain, ouverts sur les enjeux de leur époque et plus aptes à s'insérer dans la vie professionnelle.

- Développer l'esprit critique et la culture de l'engagement autour de valeurs universelles (droits de l'Homme, laïcité, égalité des genres) et ouvrir l'école sur son environnement.
- Renforcer l'estime de soi et l'autonomie des élèves.
- Développer les compétences entrepreneuriales et l'employabilité.
- Développer la pédagogie de projet.

Objectif 3

Renforcer la qualité du service public de l'éducation en académie/région académique, dans le secteur de l'enseignement scolaire.

- Thématiques éducatives prioritaires (EDD : Education au développement durable, développement des compétences numériques, continuité pédagogique, persévérance) et structurantes (gestion RH, évaluation et pilotage par indicateurs).

Objectif 4

Accompagner les écoles et les établissements de l'académie à développer une stratégie autonome d'internationalisation.

- Consortium incubateur auprès d'écoles et établissements néo-entrants.
- Mise en place des conditions propices d'appropriation par les organismes partenaires des règles de mobilisation du programme Erasmus +.

Objectif 5

Développer les partenariats transnationaux pour améliorer le service académique/de région académique en enseignement scolaire.

- (Ré)activer, développer et entretenir un réseau de partenaires pour permettre d'atteindre les 4 objectifs précédents.

L'enseignement et la formation professionnels - EFP

Les activités du programme (se reporter au guide Erasmus+)

Les structures éligibles sont les lycées professionnels et technologiques, les SEGPA en collège, les CFA, les GRETA et les CMQ, pour des formations de niveau 3 (V) et 4 (IV).

	Activités	Durée (jours)
Apprenants • élèves • apprentis • en contrat professionnel • stagiaires de la formation • continue	Stage en entreprise ou organisme de formation	10 à 89
	Visites d'étude	
	Stage en entreprise ou organisme de formation (période de formation)	90 à 365
	Skills competitions	1 à 10
Personnels • enseignants • de direction • d'inspection • d'éducation • administratifs • sociaux et de santé	Observation	2 à 60
	Enseignement/formation dispensée	2 à 365
	Formation suivie	2 à 30
	Visite préparatoire	-
	Accueil d'expert pour formation	2 à 60
	Accueil d'enseignant en formation (stage)	10 à 365

La reconnaissance des compétences professionnelles, techniques, linguistiques et transversales :

- Unité facultative de mobilité (BCP – BP – BMA – CAP) ;
- Mobilité certificative (formation initiale et continue) ;
- L'Europass.

Les alliances sectorielles pour les compétences :

Second volet des alliances pour l'innovation, elles reposent sur l'identification des besoins en nouvelles compétences sur un secteur en vue d'adapter l'offre de formation aux besoins du marché du travail, par un ciblage des secteurs défini chaque année par le guide Erasmus+.



Les centres d'excellence professionnelle :

L'objectif des centres d'excellence professionnelle est l'élaboration et le développement de plateformes de coopération en réseaux collaboratifs internationaux.

Ils exercent leurs activités dans des écosystèmes d'innovation et de compétences au niveau local, régional ou national (objectif de 50 CEP d'ici 2025) afin de répondre à des enjeux économiques, sociétaux ou technologiques. Ils représentent également un levier de développement international stratégique des Campus des Métiers et des Qualifications.



Le projet académique d'ouverture européenne et internationale

Objectif 1

Donner à toutes et à tous en EFP les moyens d'une insertion sociale, citoyenne et professionnelle réussie.

- Aider les lycées d'EFP à stimuler la persévérance scolaire et à réduire l'effet des déterminismes (culturel, économique, de genre, social et territorial) sur l'orientation en développant leur ouverture européenne et internationale.

Leviers :

- Améliorer les conditions d'apprentissage des élèves les plus fragiles (territoires éducatifs ruraux ou grande pauvreté) ;
- Mieux accueillir les élèves à besoins éducatifs particuliers, en grande difficulté scolaire et/ou en situation de handicap ;
- Prévenir le décrochage scolaire en développant la confiance en l'école et en limitant les risques de rupture ;
- Rapprocher les parents de l'école et leur redonner confiance en l'école.

Objectif 2

Permettre à chacune et à chacun de réaliser un parcours ambitieux et insérant en EFP.

- Faciliter la mobilité des élèves pour réaliser des parcours d'excellence (haute technologie, développement durable).
- Faire reconnaître le lycée professionnel comme voie d'excellence, augmenter l'accès à l'enseignement supérieur.

Leviers :

- Éduquer à la mobilité via les périodes de formation en milieu professionnel à l'étranger (Unité Facultative de Mobilité) ;
- Développer l'ouverture au monde (langues vivantes et DNL, éducation artistique et culturelle, sens de l'engagement) ;
- Accompagner vers une orientation et une poursuite d'études ambitieuses ;
- Informer sur les champs professionnels et les métiers porteurs ;
- Construire une carte des formations rationalisée et agile (Campus Métiers et Qualifications et Campus d'excellence, lycée franco-allemand).

Objectif 3

Développer des partenariats transnationaux pour améliorer le service (inter) académique en EFP.

- Trouver des modes de gouvernance inter-académique et transnationale.
- Développer une culture inter-académique et transnationale de l'évaluation partagée.
- Mettre en place une politique inter-académique et transnationale de formation des personnels.

Leviers :

- Investir de nouvelles modalités transnationales de conception et mise en œuvre de la formation des personnels ;
- Améliorer la communication transnationale entre partenaires et vers de nouveaux partenaires.

Objectif 4

Développer le réseau (inter) académique d'ouverture européenne et internationale en EFP.

- Trouver des modes de gouvernance infra-académique permettant une animation territoriale au plus près des personnels et des apprenants en contexte de région académique.
- Développer une culture de l'évaluation partagée et du pilotage par indicateurs au niveau des lycées.

Leviers :

- Développer un pilotage académique misant sur la responsabilité des lycées en ouverture européenne et internationale,
- Investir de nouvelles modalités (infra)académiques de formation des personnels,
- Déployer en territoire une gestion des ressources de proximité,
- Améliorer la communication interne pour plus d'efficacité et une meilleure reconnaissance de l'action éducative académique.

L'alternance

Liens utiles



Le référent mobilité européenne et internationale dans un CFA



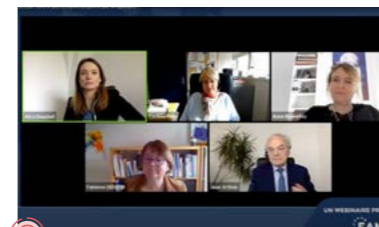
Boostez la mobilité européenne ou internationale de vos alternants



Guide de l'alternant en mobilité internationale



Accompagnez vos alternants dans leur mobilité européenne ou internationale



Webinaire CFA, écoles, pourquoi mettre en place la mobilité européenne pour les apprenants de la voie professionnelle ?



Euro App Mobility (EAM) la mobilité longue des apprentis

Les activités du programme

(se reporter au guide Erasmus+)

	Activités	Durée (jours)
Apprenants • étudiants • apprentis	Stage (mobilité physique)	60 à 365
	Étude (mobilité physique)	
	Hybride (composante virtuelle + mobilité physique)	5 à 30 jours de mobilité physique
Personnels	Enseignement / formation	2 à 60

Le projet de Région académique d'ouverture européenne et internationale

Le consortium interacadémique a vocation à promouvoir et à développer les mobilités de stage pour les étudiants en STS et les mobilités formatrices des personnels des établissements des académies de Lille et d'Amiens, en assurant la coordination et l'accompagnement des projets.

Ces objectifs prennent appui sur les orientations stratégiques de la région académique des Hauts-de-France : promouvoir une plus grande ouverture sur l'Europe et le monde pour la réussite éducative de tous implique, dans les deux académies, de développer des partenariats européens, transfrontaliers et internationaux avec des acteurs de l'éducation et de la formation.

Le projet participe de l'amélioration de l'employabilité des étudiants, de leur développement personnel et de la formation continue des personnels.

Pour cette nouvelle programmation, le consortium envisage d'ouvrir les mobilités aux apprentis du CFA académique.

Éléments de mise en œuvre opérationnelle

Le pilotage, la coordination et l'animation

La stratégie Erasmus+

- Le comité de pilotage académique, coprésidé par le directeur du GIP FCIP et le DRAREIC, réunit l'ensemble des décideurs académiques (rectorat, DSDEN, délégations, inspections) ; il définit les orientations et les priorités de mise en œuvre du programme dans l'académie.

Les consortia

- Les comités de pilotage opérationnels (un par secteur), qui réunissent les coordinateurs de la DRAREIC, du GIP FCIP et l'ensemble des membres du consortium, constituent l'élément structurant de la gouvernance du consortium puisque c'est en ces instances notamment que sont validées collégialement la planification des activités et la répartition des moyens entre chaque membre en fonction des subventions qui sont attribuées.

Pour le secteur de l'enseignement scolaire, il est également prévu la mise en place d'un comité scientifique, coordonné par la DRAREIC, et chargé de l'expertise et de l'évaluation des projets.

Le pilotage intermédiaire

- En fonction du nombre croissant de membres des consortia, un pilotage intermédiaire pourra être envisagé.
- Une coordination infra consortium par thématique présente l'avantage de la transversalité.
- La coordination intermédiaire territoriale offre des possibilités variées :
 - par bassins, animée par les correspondants de bassin pour la coopération internationale (CoBaCI) ;
 - à l'échelle d'une circonscription ou d'un réseau (éducation prioritaire, E3D, PIAL,...) animée par un membre des comités de pilotage ou du comité scientifique ;

Ces groupes pourront notamment travailler sur des partages d'expériences, faisant état des réussites mais aussi des difficultés, ainsi que sur des cartographies de bonnes pratiques,

- L'animation en école et en établissement
- Le référent d'école (ou de circonscription) ou d'établissement est un relai de proximité indispensable dans la bonne mise en œuvre des projets et des mobilités.

Liens utiles



- Recherche de partenaires (formation initiale)
- Construction et consolidation de partenariats
- Échanges virtuels



- Recherche de partenaires (formation continue)



- Guide des stages
- Informations sur les financements,
- Modules de formation à la mobilité



- Développement de son réseau



- Outil de constitution de CV et de lettre de motivation
- Offres de formations et d'emplois européens en lien avec le CV
- Informations notamment sur l'apprentissage



- Catalogue de formations

Ressources



- Les standards de qualité du programme 2021-2027



- Atlas de la mobilité dans les Hauts-de-France



- Conférence Erasmus+ 2021



Le 111 – site Jean Monnet
111 avenue de Dunkerque
CS 10023 – 59009 Lille cedex



03 62 59 52 00

gipfcip-npdc.fr